

CALENDRIER DES FORMATIONS FÉDÉRALES 2024

LE PERMIS DE CHASSER



AVRIL

Formation : 25/26/27 Avril
Examens : 29/30 avril et 2 Mai

Conditions d'accès : Le candidat doit s'inscrire auprès de la Fédération Départementale des Chasseurs et suivre une séance de **formation obligatoire dispensée par le Service technique de la FDC** avant de passer **l'examen du permis avec un inspecteur de l'OFB** quelques jours plus tard.

JUIN

Formation : 24 au 29 Juin
Examens : 1 au 4 Juillet

Compte tenu de l'absentéisme rencontré, un chèque de caution de 50 €uros est demandé par candidat pour se présenter à la formation.

Le candidat peut passer l'examen à partir de **15 ans révolus**. Il pourra valider son permis et chasser seul à partir de **16 ans révolus**.

JUILLET

Formation : 25/26/29 Juillet
Examens : 30/31 Juillet et 1 Août

Lieu : Centre de formation cynégétique à Cros de Montvert.

La Fédération des chasseurs fournit aux candidats les supports de formation théorique (livre / clé USB / lien internet). Un travail personnel important est indispensable avant la formation. Au début de chaque journée de formation les candidats passent un test pour savoir si le niveau de formation acquis par un travail personnel est suffisant pour se présenter à l'examen.

Durée de la formation : 8 h 30 à 12 h 00 ou 14 h 00 à 17 h 30.

SEPTEMBRE

Formation : 28/29/30/31 Août
Examens : 2 au 5 Septembre

Durée de l'examen : 30 minutes / Convocation écrite de l'OFB.

NOVEMBRE

Formation : 5 au 8 Novembre
Examens : 12 au 15 Novembre

LA CHASSE ACCOMPAGNÉE



Samedi 6 juillet

ou

Samedi 3 Août

Conditions d'accès : Il ne peut pas y avoir de délivrance d'autorisation de chasser accompagné si l'on n'a pas suivi une formation pratique élémentaire obligatoire pour le jeune chasseur. Elle est aussi obligatoire pour le ou le(s) parrain(s).

La FDC est en charge de cette formation. Une attestation sera délivrée à chaque participant.

► **14,5 ans pour participer à la formation.**

► **15 ans pour chasser accompagné.**

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des chasseurs.

Durée de la formation : 8 h 30 à 12 h 30.

Lieu : Centre de formation cynégétique à Cros de Montvert.

GARDE PARTICULIER



Vendredi 24 mai

et

Samedi 25 mai

Conditions d'accès : Avoir plus de 18 ans et être obligatoirement inscrit par le responsable du territoire de chasse. Le permis de chasser est obligatoire. La **délivrance de l'agrément** est précédée d'une enquête administrative destinée à rechercher les antécédents judiciaires du futur garde particulier.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des chasseurs. Collaboration avec l'OFB. Session maintenue au-delà de 8 inscrits.

Durée de la formation : 2 journées successives obligatoires.

Lieu : Centre de formation cynégétique à Cros de Montvert.

PIEGEUR AGREE



Vendredi 6 septembre

et

Samedi 7 septembre

Conditions d'accès : Fixé à 15 ans, pour la participation à la session de formation et à 16 ans pour la délivrance de l'agrément de piègeur par le Préfet. Le permis de chasser n'est pas obligatoire.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des chasseurs.

Durée de la formation : 2 journées obligatoires.

Lieu : Centre de formation cynégétique à Cros de Montvert.

SÉCURITÉ : RESPONSABLE DE CHASSE COLLECTIVE



Mercredi 21 août

Jeudi 22 août

Vendredi 23 août

Samedi 24 août

Lundi 26 août

Mardi 27 août

Conditions d'accès : **Etre inscrit par le responsable de votre territoire de chasse.** Possibilité de venir en groupe de la même ACCA.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des chasseurs. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Matinée en salle pour aborder les éléments théoriques. Repas sur place à midi. L'après-midi est consacré au parcours d'un circuit forestier de 2 kms et 16 postes de tir fictifs. Une attestation de participation est délivrée à chaque participant.

Durée de la formation : 1 journée. 8 h 30 à 17 h 00.

Lieu : Centre de formation cynégétique à Cros de Montvert. Collaboration de l'OFB.

Nombre maximum de candidats : 40 par jour.

CHASSE À L'ARC



Samedi 8 juin

Conditions d'accès : Avoir suivi la formation théorique et pratique du permis de chasser.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des chasseurs.

Durée de la formation : 1 journée. 8h30 à 16h00.

Lieu : Centre de formation cynégétique à Cros de Montvert.

HYGIÈNE DE LA VENAISON



Vendredi 13 Septembre

Vendredi 25 Octobre

Conditions d'accès : Aucune condition d'âge, le permis de chasser n'est pas nécessaire.

Modalités : Inscription par **le Président de territoire** auprès de la Fédération des chasseurs. Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée.

Durée de la formation : 1 soirée. 20 h 00 à 23 h 00.

Lieu : Siège Fédération à Aurillac.

APPROCHE DU CHAMOIS ET DU MOUFLON



Samedi 6 Juillet

Samedi 7 Septembre

Formation rendue obligatoire par le Schéma départemental de gestion cynégétique : Co-organisée par la Fédération des Chasseurs et le GIC des Monts du Cantal.

Conditions d'accès : Vouloir pratiquer la chasse du Chamois ou du Mouflon dans le Cantal.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des Chasseurs.

Durée de la formation : 1 journée. (8 h 00 à 18 h 00)

Lieu : Toutes les formations auront lieu sur la commune de **Dienne**. (Théorie le matin en salle et pratique sur le terrain l'après-midi)

Nombre maximum de participants : 30.

NOUVEAU PRÉSIDENT D'UNE ACCA



Samedi 7 Septembre

Conditions d'accès : Pour tous les nouveaux responsables d'ACCA.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des chasseurs.

Durée de la formation : (9 h 00 à 13 h 00)

Nombre maximum de participants : 30.

Lieu : Siège de la Fédération à Aurillac.

REGLAGE DES ARMES RAYEES



Vendredi 7 Juin

Vendredi 14 Juin

Vendredi 12 Juillet

Vendredi 19 Juillet

Vendredi 9 Août

Vendredi 13 Septembre

Vendredi 11 Octobre

Conditions d'accès : Pour tous les chasseurs possédant une arme de chasse « type carabine ». Réglage à 50 m et 100 m sur cible.

Modalités : Inscription auprès de la Fédération des chasseurs.

Durée de la séance de réglage : 1 h 00.

Nombre maximum de participants : 3 personnes par heure.

Créneau horaire possible au choix :

9 h 00 / 10 h 00 / 11 h 00 / 14 h 00 / 15 h 00 / 16 h 00.

Lieu : Centre de formation cynégétique à Cros de Montvert.